

Rapport d'activité 2020





Sommaire

Message du Président	04 - 05
Rapport du Directeur	06 - 07
AVE-Carte de visite	09 - 12
Hommage	13
Reflets conjoncturels	14 - 21
Lobbying	24 - 31
Politique patronale	32 - 34
Prestations aux membres	36 - 38
Formation professionnelle	39
L'AVE en ses murs	40 - 41
Caisses sociales	42 - 44
Finances	46 - 47
Comptes	48 - 49

Une année si particulière...

2020 aura été une année particulière. Débutée sous les meilleurs auspices, toute auréolée encore des atours festifs de 2019, elle s'annonçait comme l'année de la poursuite solide des efforts, dans le respect de l'idée novatrice des Pères fondateurs et en cohérence avec leurs luttes qui sont toujours les nôtres.

Au tout début du printemps, pourtant, en pleine reprise d'activité des entreprises, notre pays découvrait un nouveau mot, un mal sournois et perfide, qui allait signer nos actions, nos vies, dans leurs aspects même les plus quotidiens et triviaux, nos entreprises et notre avenir. Je pense bien entendu à la déferlante de ce nouveau virus, le COVID-19. Cette première «attaque» pandémique nous a tous surpris. Après le premier coup d'assommoir, nous avons su rebondir, et j'ai salué ici même l'admirable résilience de notre branche, votre force à tous, qui nous a permis de parler d'une voix unique et de traverser ces premières vagues.

2020 a donc été signée par l'action. Après la surprise, le choc, la réaction, immédiate et salutaire. Or, la crise a duré. A l'heure

où je rédige ces lignes, nous n'avons pas encore retrouvé un semblant de normalité dans nos quotidiens bouleversés. Mais nous avons appris à «faire avec» et les trésors d'ingéniosité déployés par l'humanité ne cesseront jamais de m'émerveiller. En ce premier semestre de 2021, pour reprendre un mot du Conseiller fédéral Alain Berset, nous commençons à «entrevoir la lumière au bout du tunnel». Je ne peux que me féliciter aujourd'hui de constater que nous avons ensemble traversé ces aléas en réussissant à sauvegarder la force économique de

notre branche, tout en supportant les indéniables conséquences humaines et sociales de cette pandémie.

Mais cette année écoulée n'a pas été particulière «que» en raison de la survenance de ce virus. Pour votre comité, elle a également marqué la perte, en exercice, d'un de ses membres, M. Christophe Bosi, décédé soudainement. Nous perdons avec Christophe un représentant engagé, qui savait porter la voix de sa région, le Bas-Valais, avec conviction, engagement et compétence.



Elu en 2010, il avait tout au long de ces années assumé de nombreuses tâches, comme membre des conseils de la CAFIB, de la CPCV, pour le compte de laquelle il avait récemment supervisé les travaux de construction de deux nouveaux immeubles en particulier, à Monthey et Martigny, ou encore comme Président de la Commission paritaire professionnelle du Bas-Valais. En tant que délégué SSE, il s'était ingénié également à porter vos préoccupations au cœur des discussions de notre association faitière. Nous perdons un ami et un collègue, nous perdons une voix, un rire sonore, un sens de l'hospitalité et une bonhomie toute particulière. Nous nous associons à la douleur de sa famille et de ses proches, et nous adressons nos pensées particulières à son cher Papa, M. Michel Bosi, ancien membre de notre comité.

Enfin, comme tous les quatre ans, notre canton a vécu au rythme des élections communales et cantonales, marquées cette année par des campagnes si ce n'est « silencieuses », en tous cas peu « publiques », empêchées qu'elles furent par des restrictions sanitaires, entrecoupées de dangereuses flambées virales. Ces conditions particulières peuvent peut-être, ou du moins en partie, expliquer l'étrange constat qui s'est présenté à la population valaisanne: les débats entendus lors de la campagne en vue de l'élection au Conseil d'Etat ont finalement peu traité de projets politiques

ou de programmes, mais se sont concentrés sur des échanges superficiels, marqués par des appartenances, des luttes politiciennes ou encore des alliances d'extrêmes, particulièrement contre-nature.

Désormais bien en place, le nouveau Gouvernement pourra s'appuyer sur trois Ministres expérimentés, avec lesquels nous avons pu construire depuis 4 ans déjà une relation que nous souhaitons de partenariat, et compter sur l'arrivée de deux nouveaux élus, avec qui nous nous réjouissons de collaborer. Leur entrée en fonctions signera, nous l'espérons, la reprise en main politique d'une stratégie de Départements que nous avons malheureusement un peu perdue avec leurs prédécesseurs.

Je conclurai cette revue par des félicitations. Cette année si particulière a vu l'élection de deux de nos membres, Mathias Bellwald et Christophe Maret à la Présidence de Brigue et Val de Bagnes. De même, nous pouvons désormais compter au Grand Conseil sur des relais de poids, en la personne du premier Grand Baillif estampillé « AVE » de l'histoire, notre collègue du comité, Manfred Schmid, et de quatre de nos représentants, Laila Cheseaux, Frank Wenger, Olivier Imboden et Anthony Lamon. Ce dernier prendra à n'en pas douter la succession de votre Directeur, Serge Métrailler, au sein

du Parlement, s'activant à relayer vos attentes, s'employant à faire valoir vos exigences légitimes. En effet, après 12 ans d'infatigables batailles et d'homériques envolées, Serge Métrailler a quitté l'arène politique, pour mieux rebondir au cœur du pouls économique de notre canton, le Conseil d'administration de la BCVs au sein duquel il vient d'être élu, sur une proposition de l'AVE soutenue par les faitières économiques valaisannes, comme représentant des actionnaires minoritaires, ce dont nous nous félicitons.

Cette énumération démontre que notre branche dispose de forces, d'hommes et de femmes prêts à s'engager à tous les niveaux, politiques, institutionnels et associatifs. L'AVE a plus que jamais besoin de vous ! Elle est à votre image et se construit de vos compétences. Nous venons de fêter l'arrivée de trois nouveaux membres du comité, MM. Christian Luyet, Nicolas Chablais et Stefan Volken, mais les prochains départs s'annoncent déjà et donneront l'occasion à ceux qui se lanceront de vérifier encore une fois la maxime selon laquelle, ensemble, nous sommes plus forts !

Alain Métrailler
Président

« Nous avons cultivé assidûment notre telos, le skopos ne fut pas toujours au rendez-vous »

Serez-vous interpellés par cette accroche résolument hellénistique ? Je le souhaite, n'ayant point voulu suivre la tendance en faisant référence d'emblée au COVID-19 (20 et 21), devenu le vocable le plus usité au niveau planétaire !

C'est au détour d'un ouvrage de l'auteur Christophe André, psychiatre et maître en méditation, que j'appris la signification de ces termes qui m'ont inspiré et que je reprends aujourd'hui.

Pour un archer, le telos, c'est l'art de bien tenir l'arc, d'avoir la bonne posture, le bon équilibre, la bonne technique, tandis que le skopos est celui d'atteindre sa cible... Ce dernier ne peut se soumettre à notre volonté, et ce quels que soient le travail, les efforts et l'abnégation démontrés ; car un cri, une bourrasque, le soleil, un rien, pourra nous faire manquer la cible.

Même si les Stoïciens se seraient contentés, voire réjouis, que nous nous

focalisions sur le telos, n'étant pas aussi sage que ces philosophes, je ne puis me déclarer pleinement satisfait du millésime 2020 – 2021 qui ne nous a pas permis de toucher, autrement que du bout des doigts, au skopos.

Ainsi, l'AVE a-t-elle poursuivi avec assiduité son but originel, soit vous défendre, alléger votre quotidien, amener des perspectives, améliorer les conditions-cadres, vous informer sur l'actualité légale, économique, sociale et politique et leurs incidences. Un telos qui, s'il ne peut être totalement sous contrôle, a néanmoins été bien cultivé.

La pandémie, que l'on crut trop vite maîtrisée, agita en permanence nos esprits et fit pleuvoir son lot d'incertitudes – à l'heure où j'écris ces lignes, le phénomène suscite d'ailleurs toujours autant d'inquiétudes. Après avoir absorbé le premier choc de mars à mai 2020, votre association a porté une attention constante à l'évolution de la situation et défendu la branche qui, il faut l'affirmer haut et fort, s'est révélée exemplaire. Rapidité, efficacité et sérénité furent les maîtres-mots de votre comportement. Et votre engagement en faveur du pays

mérite tout notre respect. L'État a également droit à des félicitations pour sa gestion. Ses efforts pour assurer une masse de travail conséquente dans notre secteur, permettant pratiquement de maintenir un plein emploi malgré cette crise, sont louables et à relever, lui qui exhorta les communes à reprendre leurs tâches régaliennes pour ne pas freiner les projets, et donc l'activité.

Tout semblait sous contrôle. Et pourtant... En effet, à l'automne, les mises en soumission pour l'année suivante ne furent qu'un petit filet d'eau totalement insuffisant pour générer de la confiance et éviter des licenciements plus importants. Quitte à irriter nos « partenaires étatiques », nous sommes intervenus avec véhémence, donnant lieu à une prise de conscience sur des conséquences bien quantifiables : le chômage crût de manière endémique dans la construction pour atteindre 2462 unités au mois de janvier, soit 28,4% !

Pour le surplus, malgré notre insistance, pour ne pas dire notre impatience, les dossiers suivirent tout au long de l'année un rythme modéré. Les soumissions électroniques sont plus ou moins entrées en vigueur en ce début 2021, le taux de régie avance parfois à reculons - retenons cependant, pour faire preuve d'optimisme, qu'il avance, à tout le moins que ses adversaires se sont révélés - l'étalement des travaux existe... sur le papier... Quant à la législation sur les marchés publics, elle devrait pouvoir enfin être arrêtée par le Parlement durant le millésime 2021, avec les outils nécessaires pour concrétiser le changement de paradigme intervenu au niveau national, à savoir que la qualité est désormais tout aussi importante que le prix. Toutefois, derrière toute législation, il y a des hommes, et c'est à ces derniers qu'il appartiendra finalement d'appliquer la volonté du législateur et, donc, de faire de ces modifications un succès.

Le COVID, et cela peut paraître antinomique, n'eut pas que des effets négatifs, tant il contribua à mettre en lumière de nouveaux besoins, permit de tester notre réactivité et nos compétences et de concrétiser un vieux projet.

- Au niveau de la formation, les restrictions imposèrent le e-learning. De cette contrainte, naquit l'idée d'une plate-forme d'enseignement à distance avec des contenus différents, documents, photos, vidéos, exercices, destinée à fournir aux apprenants le support adéquat pour une assimilation mieux maîtrisée de la matière.

- Une permanence fut installée durant le pont de la Saint-Joseph, aux premiers jours des restrictions, pour répondre aux attentes de nos membres par contact direct et par l'édition de documents, et ce presque naturellement, démontrant une culture d'entreprise, une flexibilité et une solidarité au

sein de votre administration. La ligne directe AVE-Entreprises fonctionna en continu. Au plus fort de la tempête, nous voulions être le spécialiste des conditions atmosphériques, choisissant le meilleur itinéraire et ajustant les voiles pour filer le plus sereinement possible.

- Le Covid fit diminuer le nombre de séances, de déplacements, et accéléra la mise en œuvre du fameux couteau suisse des entrepreneurs en termes juridiques. Ainsi vit le jour la veille légale, sous forme de fiches qui ambitionnent d'apporter les premiers secours face à une situation particulière et de générer une réflexion plutôt qu'une réaction épidermique. Contrat d'entreprise, de travail, normes SIA, de sécurité, ... autant de thèmes qui font notre quotidien.

Face aux imprévus, aux vicissitudes, nous avons essayé et essayons toujours de nous adapter et de rechercher des

opportunités pour servir notre branche et notre canton.

2020-2021 fut un exercice à temps complet et je ne me suis jamais senti aussi fier de vous, de notre branche, de notre association, par la démonstration de courage, de force de caractère du comité, de la flexibilité et la solidarité du personnel AVE qui, malgré les craintes légitimes, l'insécurité, n'a jamais failli et est toujours resté près des membres pour les servir.

Nous nous souviendrons longtemps de cette pandémie; mais comme leçon, nous retiendrons le dynamisme, la solidité et une énergie incroyable du secteur principal de la construction. Semper fidelis ad vitam et aeternam!

Serge Métrailer
Directeur





JEUNE

NOIS

MIL
AN
AC

S

...

0

MAZ

OP

NO

NOIS

AVE en chiffres

1919

année de fondation

250

membres

9

membres du
comité

1'385

personnes formées
(2020)

27

EPT

6

millions de budget
(CHF)

Le comité de l'AVE



Alain Métrailler
Président



Gaëtan Reynard
Vice-Président



Raoul Zengaffinen
Vice-Président



Manfred Schmid
Membre du Haut-Valais



Stefan Volken
Membre du Haut-Valais



Frédéric Monnet
Membre du Valais central



Christophe Bosi
Membre du Bas-Valais



Nicolas Chablais
Membre du Bas-Valais



Christian Luyet
Membre du Bas-Valais

La direction de l'AVE



Serge Métrailler
Directeur

Responsable de l'administration générale, du secrétariat patronal (contrôles, commission paritaire, Association Valaisanne des Entreprises de Carrelage, partenaires sociaux), des conseils et protection juridique, des relations extérieures, de la représentation, du contact avec les médias et des ressources humaines. Membre du comité directeur de l'UVAM.



Yvan Jollien
Sous-directeur

Responsable de l'administration (finances et comptabilité) et de la gestion des caisses sociales (allocations familiales, caisse de pension, caisse de retraite anticipée, caisse-maladie).



Kilian Lötscher
Sous-directeur

Responsable de la formation professionnelle (office régional de placement, machinistes, chefs d'équipe, contremaîtres, formation continue, maîtrise, articles 32 à 34), fonds paritaire, parcours sécurité.



Chiara Meichtry-Gonet
Sous-directrice

Responsable de la communication et de la coordination, du lobbying politique et économique et des relations avec les associations et organismes partenaires. Secrétaire générale de constructionvalais.

Principales prestations

Administratives

Allocations familiales, retraite anticipée,
contrat collectif d'assurance maladie,
prévoyance professionnelle, fonds
paritaire

Juridiques

Droit de la construction, droit du travail,
droit sur les marchés publics

Assurance protection juridique
[CHF 50'000]

Fiches juridiques / Veille légale

Techniques et économiques

Norme SIA, Sécurité au travail, ISO,
contrôles OPAIR

Formation professionnelle

Certification Eduqua
Formation initiale
[maçon, constructeur de route]

Diplôme de Chef d'équipe

Permis machiniste

Modules maîtrise fédérale

Soutien à la formation
[bourses, prêts d'honneur indemnités]

Location de services

AVEmploi SA
[100% du capital-actions en mains AVE]

Homage à Christophe Bosi

Né en 1963, fils de Michel et petit-fils de Louis, tous deux entrepreneurs, Christophe Bosi a choisi de consacrer sa vie professionnelle à la branche de la construction.

Après une maturité à St-Maurice, il devient ingénieur en 1989. Pendant près de 15 ans, il explorera les facettes du métier auprès de bureaux et d'entreprises à Martigny, Neuchâtel, Monthey et Bussigny, pour se fixer en 2004 à St-Maurice où il occupera le poste de directeur technique et administrateur d'EGT SA. En 2017, il décide de diriger sa propre entreprise, en reprenant PROBAT Group SA, à la tête de laquelle il s'activait depuis lors.

Elu en 2010 membre du comité de l'AVE, il s'y est fortement engagé, comme représentant de sa chère région et tout particulièrement au sein des organes stratégiques de la CAFIB et de la CPCV, sans oublier son rôle auprès de la Commission paritaire professionnelle du Bas-Valais et comme formateur.

Nous perdons avec Christophe un homme de contacts, apprécié et engagé, n'hésitant pas à répondre aux mille sollicitations que requiert une organisation associative. Epicurien, il se définissait lui-même comme passionné de montres, de voyages et de sports automobiles, toutes des passions qu'il a su faire vibrer et vivre dans nos cœurs.



Sa disparition brutale nous a profondément affectés et nous sommes en pensées avec ses proches, ses chers enfants, son papa. La famille, déjà durement frappée

par cette perte, doit maintenant affronter le décès d'Eliane, mère de Christophe et épouse de Michel, à qui va toute notre sympathie.

Contexte mondial et européen

Entre espoirs mesurés et inégalités frappantes

Plus d'une année après le début d'une crise sanitaire devenue depuis véritable crise économique et sociale mondiale, les économistes de l'OCDE et du Fonds monétaire international font preuve d'un optimisme très mesuré. Ils alertent surtout sur les risques d'une évolution beaucoup plus timide dans les pays dits émergents et en appellent donc à la responsabilité des plus grandes économies mondiales, réunies au sein du G20.

Les constats sont toujours plutôt alarmants. Ainsi, dans un article daté du

31 mars 2021, l'économiste du FMI John Bluedorn s'inquiète: « La pandémie de COVID-19 a détruit des emplois, sûrement et rapidement. Les effets de la crise sur les travailleurs pourraient être tout aussi douloureux et inégaux dans la durée. En moyenne, ce sont les travailleurs les plus jeunes et les moins qualifiés qui ont le plus souffert. Les femmes, en particulier dans les pays émergents et les pays en développement, ont également été touchées. Beaucoup de ces travailleurs subissent des pertes de revenu et se heurtent à des difficultés pour trouver un emploi. Le choc a provoqué de telles mutations structurelles sur l'économie que, même lorsque la pandémie reculera, les perspectives professionnelles

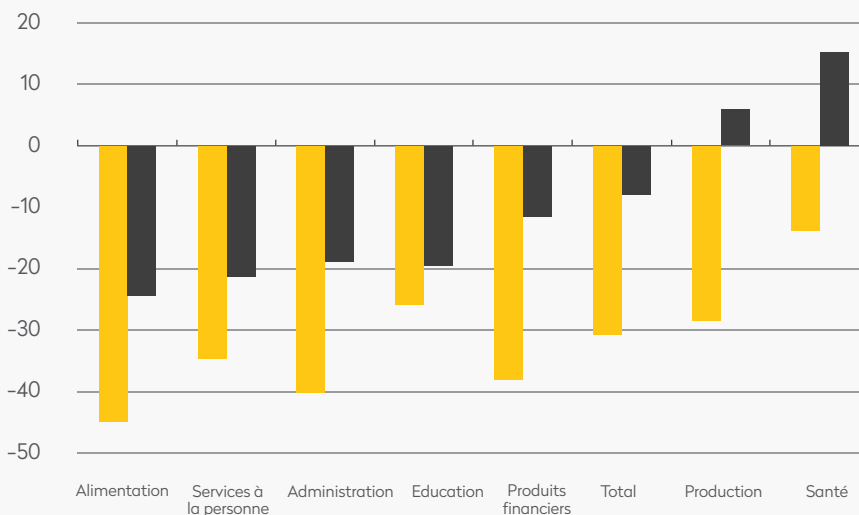
pourraient se fermer définitivement dans certains secteurs et professions, et d'autres se développer.»

Concrètement, la contraction de l'économie mondiale en 2020 est aujourd'hui estimée à 3,5%, soit 0,9 point de mieux que dans les prévisions précédentes (en raison d'un élan plus fort que prévu au deuxième semestre 2020). Ce lourd effondrement a eu des conséquences délétères pour les femmes, les jeunes, les pauvres, les travailleurs de l'économie informelle et ceux des secteurs où les contacts sont fréquents.

Offres d'emploi – variations en pourcent par rapport à la pré-pandémie

■ Avril 2020 ■ Février 2021

Les données présentées tiennent compte des chiffres fournis par l'Autriche, l'Australie, la Belgique, le Canada, l'Allemagne, l'Espagne, la France, l'Irlande, Israël, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, les Pays-Bas, la Nouvelle Zélande, la Pologne, la Suisse, la Suède, la Grande Bretagne et les Etats-Unis.



Source: OCDE – mars 2021

Des perspectives variables, mais revues à la hausse

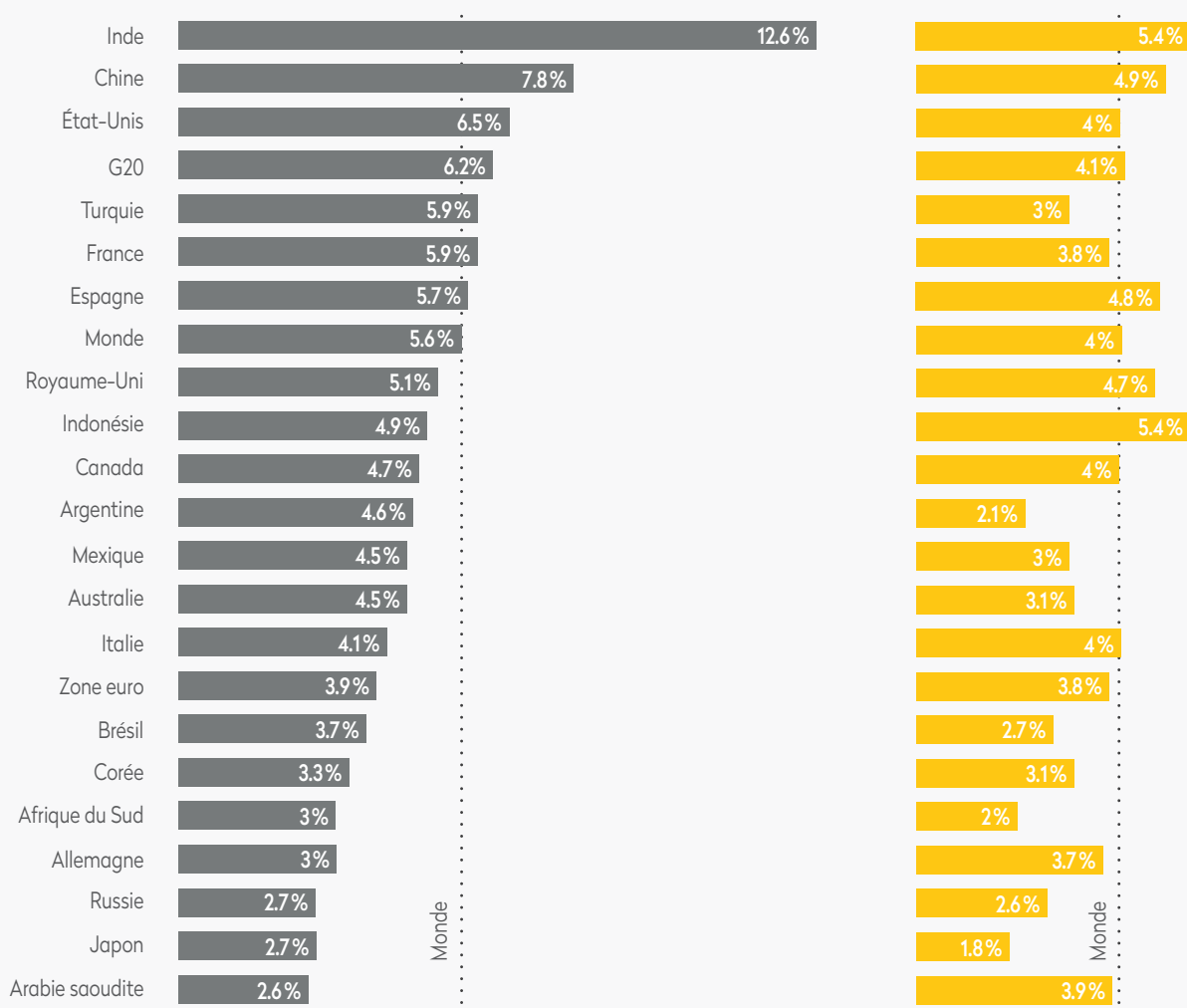
Cependant, les observateurs s'accordent sur un point: si les perspectives de reprise sont bien réelles, la vigueur de cette dernière devrait varier considérablement d'un pays à l'autre en fonction de l'accès de chacun aux interventions médicales, de l'efficacité des mesures de soutien, de leur exposition aux effets de contagion entre pays, et de leurs caractéristiques structurelles à l'aube de la crise.

Ainsi, le rapport daté de mars 2021 de l'OCDE signale: «Dans de nombreux secteurs, l'activité s'est partiellement redressée grâce à une adaptation aux restrictions imposées par la pandémie. Le déploiement des vaccins monte en régime et la relance engagée par les pouvoirs publics, en particulier aux États-Unis, devrait insuffler un élan puissant.»

Des signes de rebond du commerce et de la production industrielle, devenus

plus perceptibles dès la fin 2020, semblent montrer un éclaircissement des perspectives. La croissance du PIB mondial devrait être de 5,6% en 2021, soit une révision à la hausse de plus d'1 point de pourcentage par rapport aux prévisions de décembre 2020. La production mondiale devrait renouer avec les niveaux d'avant la pandémie vers le milieu de 2021, mais son évolution sera fortement tributaire de l'issue de la course entre vaccins et variants du virus.

Projections de croissance du PIB réel pour 2021 et 2022 / %, en glissement annuel





Une indispensable action commune et concertée

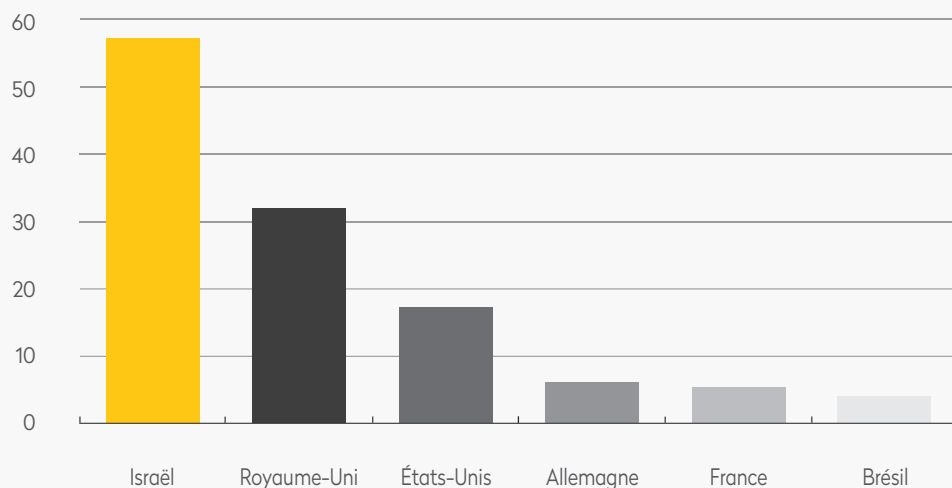
Ce scénario de reprise doit cependant être tempéré par les efforts des pays en termes de vaccination et de plans de relance. Il est évident que, alors même que la production mondiale pourrait être relancée, les dépenses de consommation et la confiance des entreprises seraient entamées si les campagnes de vaccination n'étaient pas menées assez rapidement pour faire baisser les taux de contamination ou si de nouveaux

variants se propageaient et exigeaient des adaptations des vaccins actuels.

Selon le FMI, il est indispensable que les gouvernements agissent de concert. Pour l'organisation : «L'action des pouvoirs publics doit assurer un soutien efficace jusqu'à ce que la reprise soit fermement enclenchée, en mettant l'accent sur des priorités impératives, à savoir relever le potentiel de production, garantir une croissance participative profitant à tous et accélérer la transition vers une économie moins tributaire du carbone.»

Vitesse de vaccination par pays

Le graphique montre le pourcentage de la population totale ayant reçu au moins une dose de vaccin.

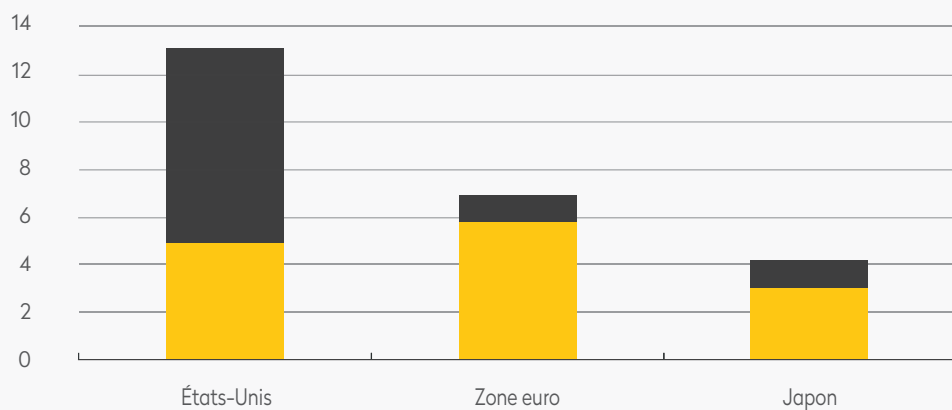


Source: Our World in Data

Soutien budgétaire par pays

Le soutien budgétaire calculé ici correspond à la variation des prêts publics nets en pourcentage du PIB du pays concerné. Les données reflètent les projections des Perspectives économiques de l'OCDE de décembre 2020 et ont été mises à jour pour refléter les mesures budgétaires annoncées jusqu'en février 2021.

- Soutien budgétaire annoncé depuis décembre 2020
- Soutien budgétaire cumulé depuis décembre 2020.



Source: OCDE – Banques de données nationales

Contexte suisse

Embellie en vue... dans le meilleur des scénarios!

Dans ses prévisions trimestrielles de mars 2021, le groupe d'experts de la Confédération prévient: toute prévision dépend de l'évolution de la pandémie du coronavirus, de la manière dont les acteurs économiques et politiques y réagiront, et des effets économiques de réaction.

Tablant néanmoins sur un scénario optimiste [tout en détaillant des perspectives nettement moins réjouissantes], le groupe d'experts estime que l'assouplissement des mesures liées au coronavirus devrait engendrer une reprise rapide, même si le PIB national reculait encore au cours du 1er trimestre 2021.

Depuis la fin de l'année passée et le renforcement des mesures de lutte contre la pandémie, les secteurs déjà fortement touchés connaissent une nouvelle très forte baisse d'activité. Dans certaines parties du secteur des services, on a assisté à un effondrement de l'activité des

entreprises. Cette régression ne devrait toutefois pas être de même ampleur que celle survenue au printemps 2020.

Si la pandémie devait continuer d'être jugulée par les mesures en place et que le plan de «réactivation» des activités économiques suivait les perspectives annoncées, l'économie domestique pourrait repartir rapidement à la hausse. Dans le même temps, l'industrie exportatrice devrait profiter de la reprise de la demande mondiale. Les capacités de production tourneront à un niveau plus élevé, ce qui se traduira positivement sur l'activité d'investissement en Suisse. Pour l'ensemble de l'économie, le groupe d'experts table sur une croissance du PIB - corrigé des événements sportifs - de 3,0% pour l'année 2021. La croissance de l'économie serait ainsi supérieure à la moyenne historique et le PIB dépasserait, vers la fin de 2021, le niveau d'avant la crise. Le chômage devrait reculer progressivement et s'établir à 3,3% en moyenne en 2021.

Selon ce scénario optimiste, la reprise conjoncturelle devrait ensuite gagner en assise.

Risques conjoncturels majeurs

Evidemment, si, au cours des prochains mois, des mesures d'endiguement de la pandémie très restrictives étaient à nouveau instaurées en Suisse ou chez des partenaires commerciaux importants, par exemple en raison de retards dans les programmes de vaccination contre le coronavirus, la reprise serait sensiblement retardée.

L'économie suisse pourrait très clairement être impactée par les incidences de cette pandémie jusqu'en 2022 au moins. Ceci pourrait se traduire par des «effets de second tour» tels que suppression massive d'emplois ou encore insolvabilité de nombreuses entreprises. Sans oublier les risques liés à l'augmentation de la dette publique et de la dette des entreprises qui s'aggravaient eux aussi.

L'incertitude est donc de mise, avec un sain espoir en une reprise pas si lointaine!

Évolution du PIB suisse – données mars 2021

	2019	2020	2021*	2022*		
Produit intérieur brut, corrigé des événements sportifs	1.6	-3.0	3.0	(3.0)	3.3	(3.1)
Produit intérieur brut (PIB) et composantes	1.1	-3.0	3.2	(3.2)	3.5	(3.3)
Consommation privée	1.4	-4.5	3.7	(4.1)	3.7	(2.7)
Consommation de l'Etat	0.9	2.9	4.2	(2.0)	-0.8	(0.4)
Investissements dans la construction	-0.5	-0.7	1.0	(0.5)	0.2	(0.2)
Investissements en biens d'équipement	2.2	-2.2	4.0	(3.3)	3.5	(3.5)
Exportations de biens	4.9	-1.7	3.7	(3.2)	4.8	(5.9)
Exportations de services	-3.0	-17.2	13.9	(5.2)	7.0	(13.5)
Importations de biens	2.8	-7.4	4.0	(4.0)	4.5	(6.0)
Importations de services	2.0	-12.7	12.6	(5.5)	4.8	(10.0)
Contributions à la croissance du PIB						
Demande intérieure finale	1.1	-2.4	3.1	(2.9)	2.4	(2.0)
Commerce extérieur	0.1	0.4	0.7	(0.1)	1.1	(1.3)
Marché du travail et prix						
Emplois en équivalents plein temps	1.6	0.0	0.3	(0.3)	1.5	(1.5)
Taux de chômage en %	2.3	3.1	3.3	(3.3)	3.0	(3.0)
Indice des prix à la consommation	0.4	-0.7	0.4	(0.1)	0.4	(0.3)

Sources: OFS, SECO

*prévisions (corrigées des influences saisonnières et des effets calendaires)
du Groupe d'experts de la Confédération, entre parenthèses: prévisions précédentes

En Valais et dans le secteur principal de la construction

Croissance modérée et prévisions prudentes

La Romandie dans son ensemble a connu une année très difficile, mais... moins qu'ailleurs. Les prévisions montrent une baisse du PIB romand 2020 de 5,7%, tandis que cette baisse se monte à 6,2% pour toute la Suisse. En comparaison européenne (-10,2% dans la zone euro), ces chiffres feraient même rêver.

La Suisse romande et la Suisse bénéficient de la diversification de leur économie et des mesures de soutien de la Confédération, des cantons et d'acteurs privés.

La reprise s'annonce peu dynamique, avec un PIB romand attendu en hausse de 4,5% en 2021, soit légèrement moins qu'en moyenne nationale (+4,9%). Tant le PIB romand que celui de la Suisse devraient rester plus bas d'environ 1,5% par rapport à 2019. Il faudra vraisemblablement attendre 2022 pour voir l'activité remonter au niveau d'avant-crise.

Les effets du COVID en ricochets déléterés

En juin 2020, un rapport de BAK Economics, commandé par l'Etat du Valais, montrait l'étendue des dégâts sur l'économie cantonale.

Frappés de plein fouet, les services et activités liés au tourisme n'ont pu compter sur la saison d'hiver pour retrouver des chiffres souriants et donner des perspectives plus réjouissantes à notre économie. Bien que les clients suisses aient, selon les derniers bilans du printemps 2021, permis de « limiter » la casse, les pertes en termes d'emploi et de valeur ajoutée sont significatives.

Pour l'institut économique indépendant, hormis les travaux de génie civil, toutes les branches économiques majeures du canton ont été touchées, qu'il s'agisse des branches en contact direct avec les consommateurs, les transports publics ou encore les services. Seules exceptions, la chimie et les pharmas.

Dans ce contexte, l'ampleur exacte de la reprise en 2021 est encore très incertaine. La Suisse, et a fortiori le Valais, est une petite économie ouverte, dépendant par définition fortement de la situation de ses principaux marchés d'exportation. En particulier pour les biens d'investissement, il ne faut s'attendre qu'à une reprise balbutiante.

La construction, élément de grande stabilité

Au sein des cantons romands, le Valais a un profil un peu particulier. Sa réputation

en tant que destination touristique se reflète dans une part de l'hôtellerie et restauration (3,7%) plus élevée que la moyenne. Une autre caractéristique réside dans la part élevée du secondaire (29,1%) dans le PIB cantonal. La chimie-pharma (12,0%), la production d'énergie (4,1%) et la construction (7,4%) sont plus présentes qu'en moyenne romande.

En 2020, grâce à la stabilité apportée par son marché intérieur et à la résistance de la chimie-pharma, le canton du Valais a été un peu moins touché par la crise du Covid-19 que la moyenne romande. Selon des projections du CREA, le PIB valaisan, en recul de 4,5%, devrait profiter de l'embellie attendue, avec une croissance estimée à 4,9%.

Globalement, tant les chiffres du chômage du secteur de la construction que ceux des salaires cumulés annoncés auprès de votre Association montrent une certaine stabilité de la construction, voire même une légère hausse d'un peu plus de 1% au niveau des masses salariales à fin 2020.

Ainsi, nous avons pu constater que les effets du COVID se sont fait sentir très clairement lors du premier confinement de mars à mai 2020. Une nette hausse du chômage dans la branche, avec un nombre de chômeurs record pour les mois de printemps et d'été par

rapport à l'année précédente [avril 2020: +44.8%/ mai: +80.40 %/ juin : +60.46 %/ juillet: +60.89%] a ainsi été reportée sur les données compilées par le Service cantonal de l'Industrie, du commerce et du travail. Ce constat est à nuancer par le fait que ces chiffres officiels de l'occupation concernent toute la construction, donc également le second œuvre, bien plus impacté que le

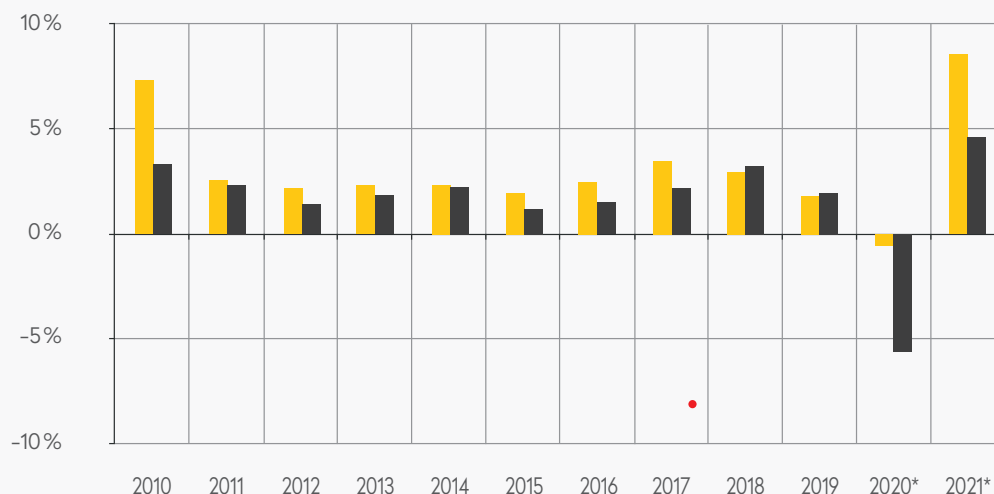
gros œuvre. La rentrée de septembre a coïncidé avec un début de normalisation de la situation, et une courbe tout à fait conforme à celle des années précédentes durant les mois d'hiver.

Cette résistance doit maintenant être confortée par une politique publique responsable et des investissements majeurs nécessaires.

Au niveau romand, ces chiffres sont confirmés par une relative stabilité du secteur. Après une croissance de 1,7 % en 2019, une légère contraction de l'activité, de -0,5% se profile pour 2020. En 2021, la reprise pourrait se traduire par un rebond de 8,6%. A condition que l'importante pression sur les prix, souci récurrent de la branche, connaisse une période d'accalmie...

Évolution comparée de la construction et du PIB romand (valeurs réelles)

■ Construction
 ■ Suisse romande
 * Prévisions



Source: Rapport sur le Produit intérieur Brut romand - septembre 2020; CREA.





COVID

19-20-21

La pandémie que nous croyions durant l'été sous contrôle, nous a évidemment pris de court et, au moment où nous écrivons ces lignes, la 3e vague menace avec tout son lot d'incertitudes et de conséquences pour notre pays en termes humains et économiques.

Néanmoins, si nous devons résumer l'action AVE par les effets du COVID, ce sont les termes attention, réflexion, coordination et action que nous utiliserions.

En effet, nous nous sommes focalisés sur les conférences de presse du Conseil Fédéral et du Conseil d'Etat afin, dans un premier temps, de déterminer s'il y avait des incidences pour notre branche et, le cas échéant, d'analyser avec une attention toute particulière les dispositions légales pour informer nos membres de manière exhaustive.

Certaines situations nouvelles nécessitent des prises de position du point de vue juridique notamment, telles que sur le décompte des heures de travail lorsqu'une quarantaine était ordonnée ou lorsqu'un délai de congé courait. Nous avons donc dû à tout moment être prêts

à les assumer sans références antérieures, ce qui nous a permis de tester nos connaissances et finalement d'interpréter les informations, en vue de fournir une réponse claire et sans ambiguïté.

Nous avons également revendiqué une juste rémunération pour notre branche, dont l'effort initial important méritait d'être reconnu.

Au niveau des délais de paiements, nous avons réclamé des versements de 60% à la commande pour assurer les liquidités sans avoir recours aux prêts COVID [nous ne souhaitons pas que les entreprises doivent avoir recours à ces crédits COVID, puisque leur remboursement, par la suite, pourrait s'avérer problématique dans certaines circonstances], demandé de réduire les délais à 20 jours au lieu des 30 habituels, de supprimer les cautionnements pour déclencher le paiement intégral de la facture finale jusqu'à un million de travaux et, finalement, de reporter des travaux conséquents en fin d'année à l'année suivante, dans le but de constituer une réserve de travail et éviter des licenciements. Notre exemplarité a eu pour conséquence que nos besoins furent moins considérés; car il est vrai que, passé le choc d'avril, notre secteur tournait à plein régime. Cela étant, tant pour la population que pour les édiles politiques, notre branche semblait totalement épargnée, occultant de fait les efforts

constants générant coûts et pertes de productivité.

L'Etat du Valais a très tôt indiqué qu'il prendrait à sa charge les coûts liés à la pandémie et une directive pour globaliser les demandes avec des forfaits a été discutée et éditée. S'il est évident qu'une solution unique ne peut être satisfaisante dans tous les cas d'espèce, elle a au moins permis de donner une ligne directrice pour les communes et les privés en la matière.

De manière positive malgré tout, le COVID a fait souffler un vent de changement au sein de l'économie. En effet, au plus fort de la pandémie, la construction devait se faire entendre pour que tant ses problèmes que les solutions et les efforts pour les contrer soient reconnus. C'est ainsi que constructionvalais fut le porte-parole des associations qui, de manière unanime et concertée, prirent rapidement position notamment pour maintenir l'activité au moment où des voix s'élevaient pour stopper complètement les chantiers. Le fait de parler d'une seule voix a retenu l'attention et généré la considération pour notre branche tout entière mais surtout donné de la force à un secteur si important pour l'économie valaisanne mais ô combien souvent oublié, respectivement peu reconnu. Un grand pas en avant!

Marchés publics

Le législateur fédéral a révisé notablement la Loi mais surtout la philosophie des marchés publics qui, désormais, prend en compte la qualité au même titre que le prix. La durabilité, la qualité pure, devront dorénavant être considérées.

Cette volonté doit désormais être transposée au niveau cantonal. Une commission extraparlamentaire avait été nommée pour traiter une motion qui demandait, avant la révision, que les notions souvent vagues inscrites dans la loi soient bien définies afin de fournir les outils nécessaires aux politiques pour appliquer les règles selon le bon sens. Les nouveaux critères que sont développement durable, plausibilité de l'offre, durabilité, etc...doivent être suffisamment détaillés afin d'être bien applicables. Ainsi, le mandat de la commission était-il encore plus d'actualité.

La première partie de l'année fut chaotique, par l'inflexibilité des chefs de services dans une analyse au risque zéro, quand bien même leur position devait nuire à l'économie. Une reprise en

main politique des dossiers a permis une pacification louable à saluer. Le risque est un choix politique et c'est donc aux personnes assumant de telles fonctions qu'incombe cette responsabilité. Nos élus sont choisis pour cela : faire des choix en faveur du canton.

En effet, face aux positions irréconciliables de la commission composée de représentants de l'économie, des partenaires sociaux, des communes et des services de l'Etat, une rencontre au sommet réunissant les responsables de la construction et le chef du département concerné s'est déroulée en fin d'année en présence du président du groupe de travail.

Après que les risques que généreraient les points défendus par l'administration en cas de maintien eurent été mis en lumière, les politiques s'accordèrent et requièrent de la part de l'opérationnel, de dégager une solution acceptable et défendable par tous.

Cette culture du compromis «diplomatique» est à saluer. Si le texte en consultation est relativement court -puisque l'AIMP contient plus de 60 articles -il légifère néanmoins en matière de gré à gré concurrentiel, de sous-traitance, admet les dispositions des CCT et leurs valeurs, mentionne un article sur la qualité minimale que devrait

avoir chaque soumission ainsi qu'une limitation admissible de la main d'œuvre temporaire.

Le premier pas est fait; mais il faut tracer la voie et cela passe par la rédaction de l'Ordonnance, pour concrétiser véritablement les objectifs, à savoir défendre non seulement la structure mais également la culture des entreprises valaisannes, formatrices par excellence, sauvegarder le tissu géographique permettant de maintenir des services de qualité sur l'ensemble du territoire, et veiller à une reconnaissance du travail réalisé.

Evidemment et il faut en être conscient, la meilleure des lois n'est efficace que si elle est appliquée selon l'esprit du législateur; et ce sont les hommes en définitive qui feront de cette législation un échec ou un succès.

Chômage hivernal

L'optimisme qui prévalait pour 2020 fut en quelque sorte douché en fin d'année.

Si l'Etat avait, dans un premier temps, bien réagi en mettant en soumission et adjudiquant des travaux au plus fort de la pandémie afin d'assurer un volume suffisant pour générer la confiance, les appels d'offres furent quasiment nuls ou, pour mieux imaginer, teintés d'une belle évanescence, en automne, ce qui provoqua notre mécontentement, mécontentement dûment relevé dans des courriers au Gouvernement et par des allusions apparemment incisives dans les médias.

Il est de notoriété que sans contrats signés en automne, les entreprises sont contraintes de licencier. Or, nous fumes attaqués par des services de l'Etat indiquant que les entreprises de construction ne voudraient pas travailler en hiver, et ce sans raison

objective si ce n'est recourir indûment à l'assurance chômage. De telles idées sont évidemment erronées et attentatoires aux efforts de notre branche pour endiguer le chômage hivernal et maintenir les emplois.

En effet, quel entrepreneur préférerait voir son outil de production à l'arrêt plutôt que de l'utiliser? Mais pour lancer la machine et éviter des interruptions, il faut du carburant, qui se traduit par un solide carnet de commandes.

Alors répétons une nouvelle fois ce mantra: Un pourcentage important de nouvelles soumissions au début de l'automne et des adjudications avant l'hiver sont les moyens d'influer sur le chômage.

Les marchés de moyenne ampleur sont notre fonds de commerce car ils sont presque exclusivement exécutés par des entreprises valaisannes avec, pour incidence, le maintien de leur structure et donc des places de travail.



Soumissions électroniques

Depuis 2021, toute soumission auprès des services de l'Etat peut être déposée et transmise par voie électronique.

Il en aura fallu du temps pour que le bon sens soit traduit dans un système informatique et que les entreprises puissent enfin remplir leurs offres

autrement que manuellement, en ne signant que la page finale qui reprend le prix total. En effet, le postulat de notre président du Grand Conseil, Manfred Schmid, avait été accepté en décembre 2017.

N'en demeure pas moins que des situations encore insolites voient le jour suite à l'introduction par les services de certaines conditions et contraintes pour semble-t-il éviter tout risque de fraude, alors même que la portion de fraudeurs

potentiels constitue la part des anges.... Nous en voulons pour exemple le renvoi par poste, signées, de certaines pages du cahier de soumission ou l'obligation d'apposer sur certaines des chiffres encore manuscrits...

Tel n'est pas le rôle de l'Etat et nous souhaitons qu'à l'avenir tous ses départements mettent à disposition ces nouvelles ressources sans contraintes supplémentaires, possibilité que prévoit d'ailleurs expressément le nouvel AIMP.



Finances cantonales

Face au COVID, l'Etat du Valais a pris des décisions courageuses, conduisant à l'octroi de moyens importants pour soutenir l'économie, et notamment un de ses secteurs qui souffre le plus, à savoir la restauration. Il a également prévu un plan de relance, passant inévitablement par la mobilisation de fonds en faveur des infrastructures pour assurer la sécurité du trafic et la diminution des nuisances.



C'est ainsi que les investissements, notamment pour l'entretien des routes, sont en hausse en 2021. Si l'optimisme semble donc être de mise, demeure cependant la question de savoir si les ressources en personnel sont suffisantes pour mener à bien ces objectifs. Dans le cas contraire, l'exercice serait manqué, puisque souvent, les budgets alloués non utilisés tombent dans les bénéfices des comptes. Fort heureusement, le compte de fluctuation des recettes adopté par le Parlement permet que dits bénéfices

y soient intégrés et donc d'être réutilisés selon les besoins.

Le Fonds FIGI permettant un engagement jusqu'à CHF 500 mio pour rénover les bâtiments de l'Etat, et en bâtir selon les besoins, est désormais opérationnel. De nombreux chantiers sont déjà en marche tels que la construction du nouveau collège, les installations pour le Campus, la rénovation du centre pénitentiaire de Crêtelongue, la Castalie etc. De même,

l'Hôpital du Valais sera également à l'avenir un grand investisseur.

Nous pouvons donc estimer, sauf événement imprévu et pour peu que la législation sur les marchés publics soit utilisée à bon escient, que les années à venir devraient être favorables à notre branche, perspective qui ne peut que rassurer les entreprises et leur permettre d'offrir leurs services au prix que la qualité mérite.

Politique

L'AVE s'est engagée et a pris position sur différents objets soumis à votation, dont l'initiative populaire pour une immigration limitée qui, à notre sens, était plus que dangereuse puisque restreignant fortement, sans aucune alternative indigène, l'apport en main-d'œuvre étrangère pour la construction et autres secteurs sensibles qui en sont tributaires.

La RFFA, ou réforme fiscale des entreprises, a été adoptée par le peuple et il convenait de la traduire au niveau cantonal. Le Ministre de l'économie, Roberto Schmid, a initié de nombreuses tables rondes avec notre association notamment afin de trouver et proposer un projet équilibré qui a pu être adopté, avec des améliorations notables pour notre branche telles que la baisse du taux d'imposition du bénéfice [jusqu'à CHF 250'000.--] et la suppression de l'impôt sur l'outil de production.

Certes, les Villes valaisannes principalement devront faire un effort et verront leurs recettes diminuer. Mais nous pensons qu'il s'agit d'un investissement à terme, puisque le Valais sera désormais compétitif par rapport aux pôles économiques que sont Zürich, Bâle et l'Arc Lémanique.

L'attractivité du campus Energypolis génère et génèrera la création d'entreprises [startups], que ces allègements fiscaux ne pourront que convaincre de s'établir de manière durable sur notre territoire lorsque leur réussite se concrétisera par des bénéfices conséquents.

La gauche a lancé un référendum sans réussir à réunir les signatures suffisantes, ce qui a permis d'introduire rétroactivement l'ensemble des mesures au 1er janvier 2020. Le Parlement et le Gouvernement ont parfaitement fait leur travail en tenant compte des spécificités de notre canton, de ses forces et ses faiblesses.

Le contact avec nos parlementaires fédéraux, tous partis confondus, se poursuit de manière permanente. Nous transmettons nos informations et nos requêtes, lesquelles sont toujours prises en considération et, à la grande majorité, défendues. Ce fut le cas notamment pour les problématiques liées à la Comco, aux marchés publics et autres.

Notre expertise est désormais recherchée. L'on nous appelle pour connaître notre avis, ce qui montre que nous sommes écoutés. Cela impose évidemment une réactivité plus importante et nous devons donc travailler à maintenir cette confiance et ce crédit accordés par nos politiques.

Taux de régie

Nous pensions que les discussions longuement menées avaient enfin porté leurs fruits et que la solution appelée par tous les acteurs était à bout touchant.

En effet, tant les grands maîtres d'Etat que les architectes, les entrepreneurs ou les communes, souhaitent un taux de régie permettant d'avoir des prix justifiables et justifiés par des instances compétentes. La norme SIA 118 le mentionne toujours et la KBOB a fait pression pour que de tels taux puissent être introduits pour les machines, tant ils sont nécessaires dans les relations contractuelles. Hélas, la crainte d'une interpellation de la Comco, qui avait fait fléchir voir même mis la SSE genoux à terre, a freiné l'élan de nos partenaires.

Or, quand on sait que, dans un marché, les régies se montent à 5% du total, il est évident que ce n'est en aucun cas

l'élaboration d'un taux concerté par les partenaires qui pourrait être considérée comme un cartel générant des profits éhontés. Nous avons proposé la mise sur pied d'un indice conjoncturel à partir de 2015, date de la dernière édition du taux de régie officiel par la SSE, adapté aux années suivantes, et avons respecté toutes les bases de calcul, avec des références claires et contrôlables, pour le générer. Le but : avoir des montants pour chacune des classes de salaires et maintenir les rabais accordés sur ces taux pour les travaux d'urgence et le service hivernal.

Il nous apparaissait également beaucoup plus limpide de mentionner dans les soumissions le taux de régie officiel arrêté par les partenaires, en laissant uniquement aux entreprises la possibilité d'octroyer un rabais raisonnable afin de favoriser une meilleure concurrence.

Finalement, l'Etat du Valais, par son service des routes nationales, est arrivé à une autre solution moins technique, et contraire à toutes les discussions, par le refus notamment d'établir et de faire figurer un taux de régie dans ses soumissions, ce qui évidemment remet en question la totalité des accords préalables.

Nous poursuivons les discussions et espérons que le bon sens prendra le pas sur la crainte de plaintes plus qu'utopiques. Un juste équilibre doit être trouvé dans l'intérêt général et il appartiendra à la Commission nommée expressément par le Conseil d'Etat de le concrétiser.

Communication

Ce pilier a pris de plus en plus d'importance, tant il contribue à promouvoir notre image, casser des idées reçues et assurer la relève de nos effectifs.

Le magazine Construire ensemble est devenu un rendez-vous incontournable et grand nombre d'abonnés l'attendent avec impatience aux éphémérides de juin et décembre. 4 ans après sa première édition, il a évolué vers une nouvelle formule, plus compacte, plus nerveuse, mettant davantage en avant nos métiers, nos innovations. Sa structure moderne démontre à l'envi que notre branche n'est pas si cristallisée dans la pierre, mais bien portée par le vent.

Si notre magazine se veut un outil plus endogène et dévolu à plus de 950 destinataires - entreprises, personnalités et entités économiques, politiques et sociales - il est également nécessaire de

toucher d'autres partenaires que sont les privés, les parents, les jeunes, pour démontrer l'attractivité, la diversité et les perspectives de nos métiers.

C'est ainsi qu'est née une collaboration avec le Bureau des Métiers, le Nouvelliste et le Walliser Bote. Désormais, des parutions régulières 6 fois dans l'année 2021 sur double page, mettront en exergue différentes thématiques communes, souvent méconnues du grand public. Portées par des professionnels, mais discutées par un comité de rédaction interne, ces publications se veulent percutantes par l'image, percutantes par le texte. Les deux premières éditions furent un succès et le retour plus que positif. Il était essentiel de pouvoir constater que non seulement les lecteurs avaient vu l'article, apprécié le graphisme mais qu'ils s'étaient aussi arrêtés sur le contenu. L'exercice est donc réussi; les graines ont été plantées et ne manqueront pas de porter leurs fruits dans un avenir plus ou moins proche.

Une campagne agressive, dans le bon sens du terme, fut également initiée pour la formation, tant la baisse inexorable du nombre de jeunes intéressés à nos métiers ne cesse de poser le défi de la relève dans notre branche. Nous avons donc lancé l'entreprise virtuelle Big Construction Company dirigée par des enfants, nous rappelant que, petits, tous sans exception, avons construit routes, châteaux de sable, maisons, et passé des heures dans le sable à rêver de notre avenir... Quel meilleur moyen de réveiller les émotions d'antan, notre motivation!

Cette campagne promotionnelle, diffusée auprès d'un large public et sur tous les réseaux sociaux, s'est fait l'écho du panel important de nos métiers, de la progression possible en tout temps selon le rythme de chacun et, sans nul doute de la richesse du métier de bâtisseur.

constructionvalais

L'AVE s'engage toujours très fortement au sein de l'association constructionvalais, en assumant la Présidence, par Alain Métrailler, ainsi que la gestion et le secrétariat général.

Grâce à une volonté commune de toutes les associations représentant l'entier de la branche de la construction, constructionvalais a pu faire valoir une voix commune et unifiée auprès d'interlocuteurs toujours plus nombreux, que ce soit au niveau cantonal, communal ou fédéral, via l'association constructionromande.

La pandémie de COVID et sa gestion par nos autorités aura permis très clairement de positionner la branche comme comptant et surtout comme partenaire efficace, puisque coordonné. Notre Président a été tout naturellement appelé par le Ministre de l'Economie à participer à la Task Force économique, destinée à travailler sur les conséquences de la pandémie et sur des solutions possibles dès le mois de mars 2020. Cette Task Force a fonctionné de façon très réactive

lors de la première vague épidémique, puis a repris quelques activités en automne 2020, sans toutefois que les demandes de la construction n'aient trouvé un écho spécifique, comme le souligne le présent rapport ci-avant.

Le comité de constructionvalais a néanmoins pu en 2020 – chaque fois que c'était nécessaire et à plus de 10 reprises [dont 5 de façon extraordinaire] – se réunir en séance afin de poser clairement une position unique de la branche sur, par exemple, des propositions acceptables de prises en charge de surcoûts liés à la pandémie ou une incitation claire à ne pas ralentir les travaux auprès des administrations communales. Un accompagnement transversal des membres a également été organisé, en collaboration avec chacune des associations.

Le dîner des comités, qui a pu avoir lieu juste avant le déferlement de la 2^{ème} vague et les fermetures et limitations subséquentes, a permis de mettre en exergue les préoccupations majeures et communes à tous les secteurs, telles que le défi représenté par le manque de relève ou la nécessité de rechercher

autant que faire se peut toutes les synergies nécessaires, tout en respectant les particularités de chaque métier. Le comité a donc décidé de formaliser cette volonté de coordination par la mise en place d'une commission spécifique, qui a planché notamment sur des efforts de communication revus et la préparation d'une valorisation de la cérémonie de remise des diplômes de toute la branche.

Par ailleurs, constructionvalais a concentré ses efforts sur la mise en place des conditions de rationalisation des entités de défenses économiques valaisannes d'une part et son rôle d'expertise auprès des autorités, en matière par exemple de politique énergétique ou d'intégration des structures économiques innovantes en la matière, d'autre part.

Enfin, 2020, durant les quelques mois d'embellie sanitaire que l'année a connus, a également pu voir se dérouler le traditionnel tournoi de golf de constructionvalais, malheureusement amputé de sa non moins traditionnelle garden party.

constructionromande

C'est tout naturellement la volonté de constructionvalais de consacrer son énergie au lobbying qui a poussé son comité à très fortement soutenir le développement d'un regroupement des forces au niveau romand afin de peser de façon claire et unifiée auprès des instances fédérales – en particulier les deux Chambres du Parlement – où la minorité romande se montre de plus en plus à l'écoute de nos préoccupations grâce aux efforts constants de constructionromande.

Ainsi, les efforts de structuration et d'amélioration entamés par cette dernière continuent d'affermir la position d'une organisation appelée à devenir incontournable. Il est permis aujourd'hui d'estimer que le Bureau de l'association – composé de MM. André Buache, Président, Alain Métrailler, Vice-Président et Georges Zünd, membre, et l'un des deux membres romands du comité de constructionsuisse – ainsi que son secrétariat, assuré avec maîtrise et un véritable engagement par M. Nicolas Rufener secrétaire général de la Fédération genevoise des Métiers du Bâtiment (FMB) et son collaborateur Marc Rädler, ont mis en place une véritable organisation de lobbying efficace, professionnelle et correspondant aux attentes, parfois fort diversifiées, de la multitude d'associations et de membres unis sous une même bannière. Dans un esprit de coordination et de coopération, l'organisation s'appuie et soutient ses

membres, mais ne se substitue en aucun cas aux contacts directs de chaque organisation avec ses parlementaires régionaux ou cantonaux. L'objectif étant d'étayer et fonder un message commun, dans le but de créer une véritable force romande au Parlement fédéral.

Bien que freinée par le COVID et ses contraintes, constructionromande n'a, tout au long de l'année écoulée, pas cessé d'entretenir et de susciter de nombreuses prises de positions d'élus romands en faveur de la construction, contre l'activisme exacerbé de la Comco ou encore pour en finir avec le cycle délétère des faillites frauduleuses en série.

Région Romandie

Après la démission de M. Blaise Clerc, la Région Romandie a repris sa destinée en mains, revoyant ses structures pour créer un dynamisme nouveau, réactif, proactif. Ainsi, un bureau avec un secrétaire général en charge d'assurer toute forme de coordination entre ses sections a été créé.

Dans un premier temps, c'est le Valais, par l'intermédiaire de Chiara Meichtry-Gonet, qui guida les premiers pas de cette autonomie et de cette volonté de travailler non plus de manière épisodique mais continue. Par son énorme engagement, sa capacité d'action et de réflexion, mais aussi son caractère structuré, elle démontra que le travail, la veille, le suivi, l'information sont synonymes de succès.

Les présidents ont pu arrêter des positions claires et coordonnées sur des propositions SSE extrêmement sensibles et importantes pour notre branche, que ce soit au niveau du master plan, du badge ou autres dossiers d'envergure.

La Région Romandie a poursuivi son lobby hors territoire; et le partage d'expériences avec ses homologues a abouti au constat que problèmes et visions sont partagés et que la faitière, de par ses permanents, n'est plus hélas le partenaire attendu.

Actuellement, le secrétariat est géré par la section de Genève – son secrétaire général, M. Eric Biesel, et Mme Delphine Jaccard, chargée de seconder le Président René Leutwyler, membre du comité central.

Force est de relever que si la Région Romandie est présente à l'interne et à l'externe et qu'elle assoit ses opinions sur certains dossiers, ses représentants

au comité central, René Leutwyler et Flavio Torti, n'y sont pas étrangers. Les informations sont, fait assez nouveau, partagées pour générer la réflexion et, finalement, arrêter LA position de la Région. Face aux errements de la Direction SSE, il est en effet impératif que la Région Romandie, dont l'expérience sur certains dossiers est beaucoup plus importante et qui bénéficie de structures de sections plus compétitives et d'une philosophie différente, puisse se faire entendre.



Prestations aux membres

Malraux avait prophétisé que: «le 21ème siècle sera spirituel ou ne sera pas».

Hélas, force est de constater que plus l'on avance dans ce siècle, plus l'environnement juridique, procédural et administratif se fait dense. C'est pourquoi l'AVE doit tenir son rôle pour améliorer et innover ses prestations, en un mot vous soulager.

C'est ainsi que les fiches juridiques, réunies dans un classeur considéré volontairement comme une sorte de couteau suisse de situations rencontrées quotidiennement par les entreprises, cristallisent les sujets utiles. Maîtres-mots: vulgarisation du droit, des normes, et premiers secours face à un événement nouveau que l'entrepreneur, le responsable des RH, le technicien pourraient rencontrer. Dites fiches valent veille légale pour l'Assurance qualité et seront mises à jour au gré des révisions, des modifications législatives et des besoins.

Notre contrat de protection juridique s'étoffe également par la prise en charge de la procédure d'inscription de l'hypothèque légale provisoire et l'encaissement de créances non contestées de plus de 10 mille francs. Le nombre de cas couverts dans une

période de 2 ans a également été revu à la hausse. Ces nouveautés donnent la possibilité aux membres d'encaisser mieux faire valoir leurs droits souvent remis en question par des clients indécis

Il est toutefois évident que le rôle de l'entrepreneur dans la gestion de ses litiges demeure. Les rappels, sommations ou déterminations sur des griefs restent de son ressort et ce n'est que lorsque la situation devient inextricable, dans des cas ayant trait au droit de la construction et du travail, que l'AVE, par son responsable Me Lamon, intervient.

Au niveau de l'administration et de la simplification des tâches usuelles de l'entreprise, la création d'une succursale AVS, projet mené avec Consimo, notre caisse officielle, était l'une des priorités pour 2020. Un groupe de travail, assisté d'un consultant externe, avait mis au point un dossier détaillé comportant force détails, dont notamment financiers, ce qui portait à croire que la solution était proche. Nous avons dû malheureusement déchanter et admettre l'échec de nos discussions par le fait que la Direction de Consimo n'était pas du tout disposée à

déléguer l'encaissement des cotisations AVS et autres prérogatives, ayant une volonté plutôt centraliste que fédéraliste.

Nous avons donc analysé d'autres alternatives et sommes entrés en tractation avec la caisse MEROBA, de taille plus humaine, plus proche de nos sensibilités, fondée par la Fédération romande des métiers du bâtiment, dont la volonté de collaborer fut immédiate. Une demande d'adhésion officielle à la FRMB a donc été déposée, afin de pouvoir, en 2023, devenir une succursale d'encaissement à part entière de la Caisse Meroba et proposer à ceux qui le souhaiteraient, l'affiliation à dite caisse de compensation, afin de concrétiser encore plus l'objectif « d'AVE 2000 », soit le décompte unique.

Nous regrettons la position de Consimo, tout comme ses carences lors de la pandémie où nous reçûmes de nombreuses réclamations démontrant à l'envi que l'institution n'avait pas la volonté de soulager les entreprises. Les refus furent des systématiques que l'on ne peut que lui reprocher.

Enfin, afin de rationaliser les différents contrôles que les entreprises se voient imposer (AVS, CS, FP, SUVA), nous avons décidé d'intégrer ces derniers dans notre domaine de compétences et mis en soumission un poste de réviseur pour procéder à des contrôles unifiés afin de préserver votre temps si précieux et avoir

une seule pratique et doctrine pour toutes les caisses auxquelles vous êtes soumis. Rationalisation et économie des coûts et des forces, voilà également l'un de nos mantras.



AVEmploi SA

Après 12 ans d'activité et une volonté d'expansion, l'année 2020 aura, pour AVEmploi, été marquée par les changements.

Son directeur, Pierre-André Donnet, a bénéficié d'une retraite anticipée généreuse de 6 mois pour bons et loyaux services. Or, si pour beaucoup, la fidélité est indispensable à toute profession et contribue aux relations de confiance, force est de constater que certains oublient bien vite ce principe. En effet, juste après avoir terminé formellement et juridiquement son activité auprès de notre maison de location de services, M. Donnet en a débuté une nouvelle auprès de l'un de nos concurrents en qualité d'ambassadeur, ce qui laisse un goût amer.

Mais il faut savoir tourner la page et aller de l'avant et c'est ce que nous avons fait. Le COVID n'a évidemment pas facilité la tâche, puisque les contacts directs avec les entreprises s'en sont trouvés fortement restreints. S'y sont ajoutés départs et maladies qui ont généré une diminution de l'activité. Les organes dirigeants - Conseil et Direction AVE - ont toutefois tout mis en œuvre pour assurer une présence territoriale par des personnes compétentes.

Nous avons indiqué en 2019 pour quelles raisons nos tarifs étaient plus élevés que ceux pratiqués par certains de nos concurrents, car nous assurons et offrons des prestations nettement supérieures, passant pour résumer par l'équation «travailleurs temporaires = travailleurs fixes» à l'exception du délai de congé.

Si AVEmploi avait enregistré une perte en 2019, la situation s'est répétée l'année suivante pour les raisons évoquées ci-avant.

2020 a été marquée par contre par des discussions et une collaboration unique avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs, qui s'était inspirée du modèle AVE pour créer une première société de location de services sous l'entité EmploiServices SA. Par la suite, afin d'asseoir son expérience et son portefeuille, elle acquit la société Saga Placement SA, notamment active dans le canton du Valais. De là naquit une volonté de collaborer en mettant à profit les compétences de chacun et en unifiant des procédures. C'est ainsi que, dès le 1er janvier 2021, la nouvelle société issue de la fusion d'EmploiServices SA et Saga Placement SA, AGAT! Placements fixes et temporaires SA, déploie une activité dans le second œuvre, l'industrie et l'agriculture, alors qu'AVEmploi se consacre comme

toujours uniquement aux secteurs du gros œuvre et du carrelage. Une convention a été signée, qui cristallise cette collaboration par le partage de locaux, de personnel et de dossiers, chaque employé défendant les couleurs des deux entités.

Si l'apprentissage de la collaboration ne se réalise pas aussi naturellement que les termes transcrits sur papier et voulus par les administrateurs, nul doute cependant que ce modèle sera un succès, tant pour les entreprises que pour les associations professionnelles et le personnel temporaire.

AVEmploi a renforcé sa présence dans le Haut-Valais en engageant Fabio Carni qui, avec Dario Bonaccina, gèrent le bureau de Brigue. Il ne tient maintenant qu'à vous, membres AVE, de faire travailler ses structures, d'assurer votre personnel de manière optimale, en profitant des conseils et de toutes les fonctionnalités AVE. Nous sommes convaincus que nos travailleurs temporaires méritent ces prestations et que ce n'est pas à cet endroit que les économies ont un effet notable sur les résultats d'une entreprise.

Formation professionnelle

Si le Masterplan, qui a pour ambition d'aménager la formation de demain, a focalisé les esprits et généré de nombreux débats passionnés et passionnels, nous ne pouvons que regretter le manque flagrant d'écoute côté SSE.

Il est évident néanmoins que l'annulation de séances par la force des choses, remplacées par des visioconférences, n'a pas favorisé le débat, ni provoqué des discussions aussi constructives qu'auraient générées des rencontres directes, en présentiel.

Dans notre canton, les restrictions dues au COVID ont nécessité une forte réactivité, que ce soit des entreprises

ou des organisateurs de cours, tant les interdictions, les contraintes et certains allègements se sont succédé au fil des semaines. C'est ainsi que, par des adaptations appropriées intégrant travaux à distance ou dédoublements de classe, toutes nos formations ont pu se poursuivre dans les meilleures conditions. Nos remerciements vont à notre responsable, Kilian Lötscher, mais également à tous les formateurs qui, par leur dévouement, leur enthousiasme, leur volonté et malgré un contexte difficile, ont grandement contribué à cette réussite.

Par ailleurs, contrairement à d'autres homologues, le Valais a vu l'examen pratique des CFC maçons se dérouler régulièrement, laissant ainsi tout loisir aux examinateurs de pouvoir juger de la qualité de la formation des apprentis

par l'exécution d'un ouvrage mettant en avant la maîtrise des techniques et de l'art de construire.

A relever également que, de la pandémie, est née l'idée d'un campus de formation à distance basée sur la formation des machinistes et les supports utilisés pour son cours de base. Si l'expérience s'avère positive, elle sera renouvelée pour d'autres enseignements (chefs d'équipe, cours de sécurité, maîtrise etc.)

Le campus virtuel de l'AVE est en marche. Encore une nouvelle prestation de notre association pour nos membres et pour notre branche.

Commission technique

La Commission technique a subi une profonde refonte à la suite d'une analyse sur son fonctionnement, ses besoins, ainsi que sur les travaux ou les missions à réaliser.

La réorganisation arrêtée par le comité, met en place une commission plénière et 3 sous-commissions pilotées respectivement, selon les problématiques, par Anthony Lamon, Serge Métrailler et Kilian Lötscher.

Ainsi, chacune des commissions, Matériaux, Observatoire, Santé, sécurité et environnement intègrent désormais un cahier des charges bien défini, couvrant différents spectres d'activité dont l'observation des marchés, des soumissions, la veille légale, la sécurité au travail, l'environnement, l'aménagement du territoire etc.

L'étalement des travaux, la nouvelle loi sur les marchés publics, le taux de régie, les soumissions électroniques, les mises en soumissions correspondant à la volonté du législateur... sont notamment les tâches que se sont appropriées d'emblée ces différentes commissions, lesquelles en sont encore à leurs balbutiements, tant le COVID a ralenti les élans. L'option prise semble cependant pertinente et permettra d'appréhender les nouveaux dossiers avec flexibilité et rapidité.



Administration



Le comité a souhaité que l'AVE demeure certifiée. C'est ainsi que toutes les tâches afférentes à nos services ont été revues sous la houlette de notre sous-directeur, Chiara Meichtry-Gonet, et de la société QualiTest, afin d'adapter les processus à la Norme ISO 9001.

Par ailleurs, l'AVE a également souhaité s'engager en faveur du développement durable et d'une utilisation parcimonieuse des ressources en intégrant la qualification ISO 14 001, soit environnementale.

Dans le même ordre d'idées, le renouvellement de la certification EduQua pour les prestataires de formation continue, reconnue par la Confédération et l'Etat du Valais, s'est déroulée sans encombre et a confirmé la pertinence de nos processus et donc de notre organisation.

RETABAT

En fin d'année 2020, le Tribunal fédéral donnait raison au Conseil d'Etat, par la même occasion aux partenaires sociaux mais aussi à la Fondation, en écartant sans ambiguïté toutes les critiques récurrentes des opposants.

Nous espérons que ce chapitre est désormais clos et que nos contradicteurs ne feront pas leur la chanson de Cabrel qui répète et répète « Et ça continue encore et encore, c'est que le début d'accord, d'accord », en revenant sur les mêmes critiques, et ce sans aucun objectif constructif.

Les oppositions ayant été balayées, ceci généra un effet rétroactif de la décision du Conseil d'Etat au 1er novembre 2019. Les partenaires sociaux et la Fondation décidèrent d'imposer les nouveaux taux à partir du 1er janvier 2020. Nous sommes très satisfaits de constater que cette mesure n'a pas suscité de gros problèmes. Le conseil de la Direction de provisionner les montants, respectivement de les payer par avance, convaincue qu'elle était du bienfondé de ses décisions, était pertinent et a été suivi.

Au 31 décembre 2020, la santé financière de la fondation s'est améliorée de manière notable. La fortune a augmenté de plus de 11.4 millions et le degré de couverture de plus de 11.6 % pour atteindre désormais les 53 %.

Rappelons malgré tout que la Fondation doit capitaliser une fortune de près de CHF 80 mio pour pallier une hypothèse des plus improbables, soit la fermeture de la caisse, et face à une telle situation, être capable de verser les rentes arrêtées par le Conseil. Il appartiendra donc à ce dernier d'adopter une stratégie de placement suivant toutes les règles de prudence. Vu la volatilité des marchés, c'est une nouvelle fois une responsabilité plus importante qui incombe à nos administrateurs à qui nous adressons nos remerciements pour leur engagement dans ce dossier complexe.

CPCV

La CPCV réalise une nouvelle fois, et ce dans un contexte difficile, un exercice positif. En effet, malgré la pandémie et le crash boursier de février-mars 2020, grâce à une stratégie de placements prudente et des résultats performants, sa fortune a profité d'un rendement de plus de 4%, ce qui a porté son degré de couverture à 118%.

Afin d'assurer la légalité de ses dispositions, la convention CPPV a été reconduite et l'extension décrétée par le Conseil d'Etat jusqu'à la fin de l'année 2023, ce qui laisse le temps nécessaire aux Partenaires sociaux pour analyser et adapter son texte aux décisions du Parlement fédéral dans la révision de la LPP à laquelle il s'attelle actuellement.

Les défis sont importants et le Conseil fédéral plaide d'ores et déjà pour une diminution du taux de conversion à 6%, des augmentations des bonifications et une compensation par l'intermédiaire de l'AVS.

Le taux de conversion appliqué par la caisse CPCV était de 7% jusqu'ici sur la totalité des salaires, soit supérieur de 0.2% à ce qu'impose le Conseil fédéral, mais également la CCT, que ce soit sur la part obligatoire ou surobligatoire.

Le taux actuariel de notre caisse est de 5.3%. En conséquence, ce n'est pas moins de 1.7% qui est payé par les travailleurs actifs pour nos retraités. Cette situation n'est plus tenable et les partenaires sociaux, l'ont bien compris.

Fort de ces éléments, le Conseil de fondation a pris l'option d'abaisser le taux de conversion à 6.8%. Il a également

arrêté des principes de répartition des revenus provenant des placements, communément appelés le tiers cotisant, notamment sur les comptes-épargne des assurés. Ces principes permettent non seulement d'éviter à la caisse des variations économiques trop importantes qui la mèneraient trop rapidement en sous-couverture mais également de pouvoir faire bénéficier les travailleurs de prestations supplémentaires lorsque les années sont favorables.

A l'issue de la révision fédérale, les partenaires sociaux étudieront ses incidences sur l'Institution et proposeront, le cas échéant, les adaptations nécessaires, en ne remettant en question ni la solidarité intergénérationnelle qui a fait ses preuves ni une couverture dès la première heure et dès le premier franc gagné.

Assurance maladie

Suite au départ plus que cavalier de la CSS qui, dans un simple courrier, nous avait mis devant le fait accompli, à savoir une démission au terme légal le plus proche, il a été décidé de mettre en soumission la gestion du contrat-cadre, afin de garantir les meilleures prestations au meilleur prix mais aussi pour rassurer la COMCO qui avait estimé, il y a quelques années, que le partenariat en place ressemblait fortement à un cartel.

Nous avons pu démontrer le contraire. Toutefois, par une mise en soumission officielle auprès de tous les assureurs LaMal, toute critique tomberait à faux.

Après la rentrée des soumissions et analyse par un actuairer, les partenaires sociaux ont décidé de revenir à un système dit d'assurance, avec la prise en charge par le gestionnaire tant des pertes de l'exercice que d'un éventuel bénéfice, avec toutefois une participation importante de ce dernier attribuée au contrat.

Afin d'assurer un meilleur suivi, soit un meilleur management care, de rationaliser les forces et l'unité dans le traitement des dossiers, les partenaires sociaux ont conclu un contrat avec la Mutuelle

valaisanne, qui devient seul répondant pour notre branche et est donc l'apéristeur du contrat, et l'Helsana.

Cette modification n'a pas suscité de réaction négative, bien au contraire. Et nous nous félicitons d'avoir désormais une entreprise valaisanne qui gère l'ensemble de notre dossier, tout en poursuivant une action historique dans notre contrat en maintenant ses partenaires historiques, puisque la fidélité est le maître-mot de toutes nos actions.



Finances

Si le début de la pandémie a pu faire craindre un exercice difficile pour les finances de notre association, sachant qu'une bonne partie de nos revenus (75%) est soumise aux fluctuations de la masse salariale, force est de constater que l'année fut finalement positive puisque celle-ci a augmenté de 1.3%, ce qui signifie que le début de la pandémie fut comblé par une activité soutenue par la suite.

En outre, par les restrictions générées, le COVID a diminué diverses dépenses, d'où un résultat positif après diverses attributions aux réserves et amortissements immédiats.

Exploitation

Hors les recettes des honoraires de gestion, et de notre portefeuille financier qui s'élèvent à CHF 117'755 (1.9%), nos revenus sont constitués du produit de location de nos deux immeubles pour CHF 696'285 (11.4%) et des cotisations

des membres pour CHF 541'902 (8.9%). Nous nous plaignons à relever que, malgré les nombreuses prestations que nous fournissons, le taux de cotisation demeure faible grâce à la diversité de nos activités.

L'essentiel de nos dépenses en 2020 reste marqué par une grande stabilité. Avec un effectif de 30 employés fixes, soit 27 EPT, les charges de personnel représentent plus de la moitié de nos dépenses. Elles sont en augmentation de 3.8% par rapport à l'année précédente.

L'informatique, pour laquelle nous investissons continuellement afin d'améliorer et de maintenir la qualité de ses infrastructures constitue toujours un poste important parmi ceux qui fluctuent, au même titre que la rénovation des installations de notre immeuble de la rue de l'Avenir, par le changement intégral des ascenseurs.

Résultat

Les recettes s'élèvent à CHF 6'088'013 et les dépenses à CHF 5'640'085, ce qui permet, après variations des réserves, une marge d'autofinancement de CHF 447'928, attribuée à de généreux amortissements, à hauteur de CHF 23'697

pour le mobilier et machines de bureau, et de CHF 355'857 pour les immeubles. L'exercice 2020 se solde ainsi par un excédent de recettes de CHF 68'373.

Bilan

Notre situation bilancière est naturellement la conséquence de la gestion de notre compte d'exploitation. Malgré nos investissements, la valeur de nos immobilisés a été réduite, par les amortissements. La structure de notre bilan est toujours aussi robuste avec, à l'actif, des débiteurs à encaisser ne représentant que 0.3% du bilan et, au passif, des créanciers à payer à hauteur de 3.8%, les provisions et les fonds propres totalisant 96.2%.

Recettes



Recettes

- Produits des honoraires de gestion
- Produits financiers
- Produits d'immeubles
- Cotisations des membres
- Autres produits

Dépenses



Dépenses

- Charges de personnel
- Frais informatiques
- Charges d'immeubles
- Amortissements
- Autres charges

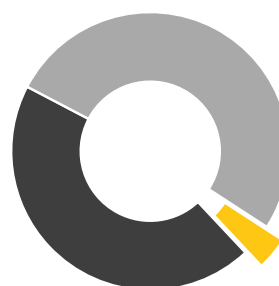
Actifs



Actifs

- Immobilisés
- Liquidités
- Titres et placements
- Réalisables à court terme

Passifs



Passifs

- Provisions
- Capitaux propres
- Capitaux étrangers à court terme

Comptes d'exploitation

	COMPTES 2019		COMPTES 2020	
RECETTES	6'073'830	100	6'088'013	100.0
Produits des honoraires de gestion	4'572'583	75.3	4'601'395	75.6
Produits d'immeubles	696'174	11.5	696'285	11.4
Produits financiers	156'392	2.6	117'756	1.9
Cotisations des membres	546'429	9.0	541'902	8.9
Autres produits	102'252	1.7	130'675	2.1
DÉPENSES	-5'183'361	-85.3	-5'640'085	-92.6
Charges de personnel	-3'357'090	-55.3	-3'553'142	-58.4
Salaires	-2'622'446	-43.2	-2'693'432	-44.2
Prestations sociales	-734'643	-12.1	-859'710	-14.1
Charges d'exploitation	-2'565'341	-42.2	-1'983'677	-32.6
Assemblées et séances	-143'508	-2.4	-153'939	-2.5
Lobby et cotisations associations tierces	-354'667	-5.8	-147'752	-2.4
Communications	-108'384	-1.8	-95'772	-1.6
Jubilé 100 ^e anniversaire	-511'180	-8.4	0	0.0
Ristournes aux membres AVE	-133'397	-2.2	-133'201	-2.2
Frais informatiques	-547'905	-9.0	-580'527	-9.5
Assurances	-211'411	-3.5	-226'087	-3.7
Frais de bureau, ports et télécommunications	-166'179	-2.7	-154'863	-2.5
Frais de locaux, chauffage, nettoyages	-87'069	-1.4	-88'781	-1.5
Impôts	-143'834	-2.4	-135'161	-2.2
Autres charges	-157'808	-2.6	-267'595	-4.4
Charges d'immeubles	-295'471	-4.9	-308'124	-5.1
Sion, avenue de la Gare 39	-56'198	-0.9	-55'152	-0.9
Sion, rue de l'Avenir 11	-239'273	-3.9	-252'973	-4.2
Variations des réserves	1'034'541	17.0	204'857	3.4
Développement informatique	130'000	2.1	95'000	1.6
Fluctuations sur titres	54'541	0.9	-12'143	-0.2
Jubilé 100 ^e anniversaire	450'000	7.4	0	0.0
Réserve promotion de la formation	0	0.0	53'000	0.9
Réserve retraite anticipée	0	0.0	69'000	1.1
Immeubles	400'000	6.6	0	0.0
CASH-FLOW	890'469	14.7	447'928	7.4
Amortissements	-931'277	-15.3	-379'555	-6.2
Mobilier et machines de bureau	-242'987	-4.0	-23'697	-0.4
Immeubles	-688'290	-11.3	-355'857	-5.8
RÉSULTAT	-40'808	-0.7	68'373	1.1

Bilan au 31 décembre

	31.12.2019		31.12.2020	
ACTIFS	14'171'782	<i>100.0</i>	13'975'121	<i>100.0</i>
Liquidités	1'035'847	<i>7.3</i>	1'209'755	<i>8.7</i>
Caisses et autres comptes de trésorerie	1'035'847	<i>7.3</i>	1'209'755	<i>8.7</i>
Réalisables à court terme	1'783'893	<i>12.6</i>	1'816'098	<i>13.0</i>
Débiteurs	33'971	<i>0.2</i>	42'171	<i>0.3</i>
Autres	1'749'921	<i>12.3</i>	1'773'927	<i>12.7</i>
Titres et placements	3'363'834	<i>23.7</i>	3'200'707	<i>22.9</i>
Portefeuille titres	4'632'266	<i>32.7</i>	4'481'281	<i>32.1</i>
Autres participations permanentes	100'001	<i>0.7</i>	100'001	<i>0.7</i>
Provision fluctuations sur titres	-1'368'433	<i>-9.7</i>	-1'380'575	<i>-9.9</i>
Immobilisés	7'988'207	<i>56.4</i>	7'748'561	<i>55.4</i>
Immeubles	10'529'666	<i>74.3</i>	10'529'666	<i>75.3</i>
Fonds d'amortissements immeubles	-2'541'460	<i>-17.9</i>	-2'781'106	<i>-19.9</i>
Mobilier, machines et autres immobilisés	1	<i>0.0</i>	1	<i>0.0</i>
PASSIFS	14'171'782	<i>100.0</i>	13'975'121	<i>100.0</i>
Capitaux étrangers à court terme	583'985	<i>4.1</i>	535'951	<i>3.8</i>
Créanciers	583'985	<i>4.1</i>	535'951	<i>3.8</i>
Provisions	6'461'002	<i>45.6</i>	6'244'002	<i>44.7</i>
Fonds de rénovation immeubles	3'380'000	<i>23.9</i>	3'380'000	<i>24.2</i>
Autres provisions	3'081'002	<i>21.7</i>	2'864'002	<i>20.5</i>
Capitaux propres	7'126'795	<i>50.3</i>	7'195'168	<i>51.5</i>
Réserve légale issue du bénéfice	7'167'603	<i>50.6</i>	7'126'795	<i>51.0</i>
Résultat de l'exercice	-40'808	<i>-0.3</i>	68'373	<i>0.5</i>






IMPRESSUM

Photos: Olivier Maire
Graphisme: /boomerang

Association Valaisanne des Entrepreneurs

 Rue de l'Avenir 11
1950 Sion

 Tél. 027 327 32 32
 Fax 027 327 32 82

 info@ave-wbv.ch
 www.ave-wbv.ch

AVE
WBV 